

Démolition - Reconstruction des écoles maternelle et élémentaire des Verdins –

Réponses aux questions au 2 septembre 2026

Questions 1 :

La complexité technique du lot 6 nécessite selon nous de modifier certains points de détails. Le RC ne permet pas les variantes. Permettez-vous que l'on puisse répondre à l'appel d'offres en réalisant nos propres plans de détails ?

Oui, vous pouvez nous transmettre vos propres plans de détails dans le cadre de votre offre, notamment afin de préciser les dispositions techniques liées à votre procédé constructif.

Ces plans devront toutefois rester conformes aux prescriptions du CCTP, aux performances et caractéristiques demandées, devront respecter la volumétrie et ne pas nuire à l'esthétique du projet. Il ne s'agit pas d'autoriser une variante au sens du règlement de consultation, mais de permettre l'adaptation et la précision des détails d'exécution propres à votre solution technique, sans modification du programme ou des exigences du marché.

Les éventuelles adaptations devront donc être clairement identifiées dans votre offre afin que nous puissions en vérifier la conformité.

Question 2 :

Un avis technique est demandé au CCTP. La solution décrite dans le DCE ne correspond pas à un avis technique. Confirmez-vous la nécessité de l'avis technique pour ce projet ?

La mention « système sous Avis Technique » figurant au CCTP avait pour objectif de demander une justification technique du procédé de couverture textile proposé.

Après vérification, nous confirmons que l'absence d'un Avis Technique spécifique au procédé proposé ne constitue pas un motif d'exclusion de l'offre.

Le procédé devra en revanche être techniquement justifié au regard de son domaine d'emploi, des prescriptions du fabricant de la membrane et des recommandations professionnelles applicables aux ouvrages permanents de couverture textile.

L'entreprise devra notamment fournir l'ensemble des notes de calcul, la modélisation de la géométrie et de la précontrainte de la membrane, ainsi que les justificatifs relatifs à la conception, aux fixations et à la mise en œuvre du système.

Lorsqu'un Avis Technique, DTA, ATEEx ou autre évaluation technique couvre le procédé complet proposé, celui-ci devra être communiqué dans l'offre.

Question 3 :

Serait-il possible d'avoir l'acte d'engagement en version WORD ?

L'acte d'engagement en word a été rajouté dans le DCE.

Question 4 :

Où et comment sont localisées les récupérations des EP ?

La récupération des eaux de pluie des auvents se fera sur les toitures du bâtiment. Selon les détails architecte 01, 02 du carnet graphique " Auvents", la membrane sera mise en œuvre au-dessus des couvertines. Ainsi les eaux de pluie se déverseront sur les toitures principales.

Question 5 :

Concernant la pose de membrane tendue, notre activité se conforme à l'encadrement par les recommandations itbtp. Nous ne disposons pas d'avis technique sur le procédé comme stipule au CCTP. Pouvez-vous nous confirmer que notre réponse sera tout de même valable et prise en compte ?

[Voir question-réponse n°02](#)